



---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-05-2025**

**880, RUE SAGALA**

---

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière, qu'il sera statué sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 588, rue De Montcalm, Berthierville.

**IMMEUBLE VISÉ :**

La demande de dérogation mineure DM-05-2025 concerne le terrain identifié comme étant le lot numéro 3 450 980 du cadastre du Québec, situé au 880, rue Sagala. Ce terrain est situé dans la zone 1-R-15.

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

La demande vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de 1 mètre de la ligne de terrain, tel que décrit dans la demande déposée le 1er avril 2025.

Cette demande contrevient à l'article 10.5.2) du règlement de zonage numéro 748, lequel prévoit que tout bâtiment accessoire doit respecter les mêmes marges que celles prescrites pour le bâtiment principal. Or, la grille des usages et normes pour la zone 1-R-15 (usage « dominante public ») exige une marge arrière minimale de 6,0 mètres.

Toute personne intéressée à se faire entendre relativement à cette demande pourra le faire à l'occasion de la séance du conseil, le lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné à Berthierville, ce 17 juin 2025.

**Sylvie Dubois**  
**Directrice générale et greffière**